



**Mission Interministérielle
de l'Effet de Serre**

Actualisation du Plan Climat 2004



Rapport du Groupe de Travail Collectivités locales

Juin 2006

Sommaire

Exposé des motifs	3
1. La collectivité « propriétaire ».....	4
a. Bilan sur l'application des mesures.....	4
b. Synthèse des échanges, Expression des besoins :	4
c. Propositions d'actions phares.....	5
1. Optimiser la gestion énergétique du patrimoine	5
2. Développer les emplois territoriaux Climat/Energie et la formation.....	5
3. Intégration d'un ratio énergétique indicatif dans le budget.....	5
d. Les autres actions identifiées.....	6
2. La collectivité « gestionnaire de services publics ».....	7
a. Bilan sur l'application des mesures.....	7
b. Synthèse des échanges, Expression des besoins :	7
c. Propositions d'actions phares.....	8
1. Transport : Vers un service public de la mobilité durable	8
2. Urbanisme	9
3. Energie	9
4. Déchets	9
d. Les autres actions identifiées.....	10
3. La collectivité « animatrice du territoire »	12
a. Bilan sur l'application des mesures.....	12
b. Synthèse des échanges, Expression des besoins :	12
c. Propositions d'actions phares.....	13
1. Le climat : une problématique transversale qui mobilise des besoins d'animation sur les territoires	13
2. Appui méthodologique / Outils.....	13
3. Plans Climat Territoriaux	14
4. Rôle des services de l'Etat.....	14
d. Les autres actions identifiées.....	14
Membres du groupe de travail	15
ANNEXES.....	16

Exposé des motifs

Les projections réalisées lors de la réalisation du Plan Climat 2004 se sont basées sur un scénario optimiste d'application pleine et entière des mesures décidées dans ce cadre. Or depuis 2004 certaines mesures n'ont pas été appliquées pleinement, d'autres ont été abandonnées. De plus l'évaluation de certaines mesures a été révisée.

La France doit donc actualiser ce programme d'actions afin de s'assurer de respecter l'objectif de Kyoto de stabilisation des émissions à horizon 2010. L'incertitude porte aujourd'hui sur 8 millions de tonnes de CO2.

Le groupe de travail Collectivités a été présidé par le Président de l'AMF, Jacques Pélissard.

- Le groupe s'est réuni trois fois et a choisi de traiter le sujet selon une approche fonctionnelle distinguant les différents rôles de la collectivité :
- la collectivité « propriétaire » qui concerne les actions qu'elle peut effectuer sur son patrimoine et sur le fonctionnement de ses propres services.
- la collectivité « gestionnaire de services publics » qui recouvre les compétences de la collectivité.
- la collectivité « animatrice du territoire » notamment comme catalyseur d'une démarche de réduction des émissions de gaz à effet de serre auprès de l'ensemble des acteurs du territoire.

1. La collectivité « propriétaire »

a. Bilan sur l'application des mesures

Les mesures engagées

- Promouvoir les campagnes européennes dont Display
- Utiliser davantage le bois dans la construction

Les mesures non réalisées

- Ajouter un indicateur énergie aux 10 ratios budgétaires standardisés de la M14
- Intégrer le coût global énergétique sur la durée de vie de l'équipement
- Garantir une cible énergie de haut niveau (HPE ou THPE) dans les constructions neuves
- Economiser 10% des émissions de CO2 du parc immobilier (objectif SNDD pour l'Etat, applicable aux collectivités)

b. Synthèse des échanges, Expression des besoins :

Les petites et moyennes communes (35 000) disposent d'un important levier d'action en terme de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre : les consommations énergétiques liées à leur patrimoine représentent en effet la moitié de l'énergie consommée par le patrimoine de l'ensemble des communes de notre pays (30 milliards de kWh). Alors que l'autre moitié est consommée par les 1000 communes restantes. Les actions sur le patrimoine communal représentent le premier pas d'une démarche énergie et climat et permettent de manière exemplaire à la collectivité de prendre conscience du problème. Par ce biais, un travail de réappropriation de la question énergétique par les collectivités est amorcé et doit être poursuivi.

Cependant, les communes, pour l'extrême majorité, ne disposent pas de ressources humaines et financières adaptées à la mise en œuvre d'une politique Energie-Climat globale. Lorsqu'elles en auraient les moyens, la question énergétique n'est en général pas traitée sous l'angle du Climat : on constate un écart important entre la perception des ressources disponibles et la réalité. Une commune de taille significative dispose d'un ingénieur bâtiment, d'un ingénieur voirie, d'un ingénieur télécommunication mais pas d'un ingénieur énergie. Or le budget énergie est supérieur à celui des télécoms. Par ailleurs il est apparu que même lorsqu'il y a un poste identifié énergie, l'essentiel de l'activité de l'agent concerne la gestion des contrats de fourniture d'énergie et ne traite pas en amont des projets des questions énergétiques générales.

Ce constat démontre que la réappropriation de la dimension énergétique par les collectivités est essentielle et que ce travail peut être soutenu par :

- La gestion énergétique du patrimoine avec un engagement fort sur la Maîtrise de la Demande d'Énergie, l'optimisation des consommations énergétiques des bâtiments et autant que possible, le recours aux énergies renouvelables.
- Le renforcement des ressources humaines dédiées à la politique énergétique.
- La mise en exergue des coûts de l'énergie dans les budgets pour une prise de conscience accrue des décideurs.

L'achat public est un levier fort pour intégrer les préoccupations énergétiques et celles liées aux émissions de gaz à effet de serre (intégration des émissions liées au transport des produits par exemple). Les travaux du groupe n'ont pourtant pas permis d'avancer sur la question de la prise en compte dans les prescriptions réglementaires pour les achats publics

du coût global énergétique sur la durée de vie de l'équipement faisant l'objet du marché. Un travail est donc à mener sur l'intégration de l'énergie dans le calcul de l'offre la plus avantageuse.

c. Propositions d'actions phares

1. Optimiser la gestion énergétique du patrimoine

PCT 1. Développer un service de conseil en énergie partagé, porté par des structures intercommunales et supra-communales (communautés de communes, d'agglomérations et urbaines, pays, PNR, départements et régions) ou les syndicats d'énergie et les Agences locales de l'énergie, au profit des communes notamment les plus petites.

PCT 2. L'ensemble des collectivités doit se donner un objectif de réduction de 10% de ses consommations énergétiques de ses bâtiments d'ici 2010 par des actions de maîtrise de ses consommations et par le recours aux énergies renouvelables en substitution des énergies fossiles. Une campagne d'engagement volontaire des collectivités sera lancée. Les associations de collectivités communiqueront sur cet objectif notamment par l'intermédiaire d'un indicateur de suivi global des consommations énergétiques des bâtiments publics à créer.

PCT 3. Intégrer dans les cahiers des charges de tous les bâtiments financés avec des crédits publics un niveau d'efficacité énergétique (défini par les labels HPE ou THPE) et ce même dans les bâtiments suivant une démarche Haute Qualité Environnementale.

PCT 4. Encourager le déploiement de la campagne Display qui permet de sensibiliser l'ensemble des acteurs (public, école, monde enseignant, élus et agents des collectivités) à l'enjeu énergétique et climatique. Les différents ministères et établissements publics appliqueront Display sur leurs bâtiments situés dans les villes déjà membres de la campagne. Plus généralement, l'ensemble des bâtiments des différents ministères devra également afficher ses performances.

PCT 5. Développer dans les collectivités la réalisation de Plans de Déplacements Administration et le renouvellement des flottes par des véhicules propres et économes. Rendre obligatoire l'établissement d'un Plan de Déplacement Administration pour les services de l'Etat et les établissements publics au titre de l'Etat exemplaire.

2. Développer les emplois territoriaux Climat/Energie et la formation

PCT 6. Développer dans l'ensemble des collectivités, l'émergence de postes de Responsables Energie Territoriaux (terminologie Energie & Environnement) avec une attribution à 100% sur la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables, pour mener des actions sur l'ensemble du patrimoine (bâti et non bâti) et un travail d'animation.

PCT 7. Développer la thématique énergie / climat dans l'ensemble des formations initiales dispensées aux titulaires des concours administratifs (filières techniques et administratives) et dans les formations destinées aux élus.

PCT 8. Proposer à la DGCL d'introduire une option énergie au concours d'ingénieur territorial.

3. Intégration d'un ratio énergétique indicatif dans le budget

PCT 9. Faire ressortir au compte administratif les charges liées au gaz, à l'électricité et aux combustibles en créant un chapitre dédié à ces dépenses. Même si le réseau de chaleur n'apparaît pas, cette mesure engagera une prise de conscience des consommations d'énergie qui représentent hors masse salariale environ 10% du budget de fonctionnement d'une commune.

d. Les autres actions identifiées

- Lancer un programme de rénovation énergétique des bâtiments d'enseignement de tous les niveaux de collectivités. Cette démarche pourra coupler une logique technique et pédagogique (logique de défi climat et d'intéressement des établissements aux économies réalisées sur les budgets de fonctionnement). **Le groupe propose que cette action soit mise dans le chapitre « Sensibilisation » du Plan Climat.**
- Les syndicats d'énergies et les collectivités s'efforceront de mettre en place des groupements d'achat d'électricité verte certifiée qui permettent le déploiement via un fonds de centrales d'électricité verte.
- Avec l'ouverture des marchés et les questions d'informations commercialement sensibles, les données énergétiques à des échelles de territoire fines sont difficilement disponibles auprès des fournisseurs d'énergie. Le groupe demande une note officielle à l'Observatoire de l'énergie sur cette question. La question du rôle de l'INSEE sur les données statistiques liées à l'énergie est également posée.
- Réviser le décret bois construction, qui n'est pas suffisant pour inciter le développement du bois dans la construction.
- Le groupe décide de demander une note à l'Association HQE afin de solliciter son avis sur l'établissement d'une HQE « climat » avec au minimum une cible énergie imposant d'être énergétiquement 20% plus performant que la réglementation.
- Le groupe décide de demander une note au MINEFI sur la possibilité d'utiliser le coût global énergétique sans risque de distorsion de concurrence et à l'ADEME sur les éléments à mettre dans le contenu des offres. Le rapport de l'Assemblée Nationale propose en effet d'intégrer une dimension climat dans les marchés publics (reprenre le décret de transposition de la directive « achat »). Il précise également la nécessité de promouvoir l'établissement de filières courtes d'approvisionnement notamment pour les cantines scolaires (déclinaison dans tous les marchés publics).
- Proposer au CNFPT de proposer des formations « à domicile », réunissant tous les agents d'une même collectivité.

2. La collectivité « gestionnaire de services publics »

a. Bilan sur l'application des mesures

Les mesures engagées

- Elaborer des Plans de déplacement Administration
- Diminuer le biogaz des décharges et optimiser sa valorisation énergétique
- Limiter la production de déchets
- Développer les certificats d'économie d'énergie

Les mesures non réalisées

- Réduire la taxe foncière pour les propriétaires qui améliorent leur étiquette énergie par des travaux
- Instaurer des outils harmonisés et pertinents d'évaluation des PDU (gains de CO2)
- Mettre en place des solutions locales pour un financement plus efficace des transports
- Simplifier la procédure de classement des réseaux de chaleur

b. Synthèse des échanges, Expression des besoins :

En tant qu'autorités organisatrices, les collectivités locales doivent agir en faveur de la prise en compte de la question climatique dans le fonctionnement de leurs services publics, quel qu'en soit le mode de gestion. Les cahiers des charges et les contrats de délégation des services publics peuvent contribuer à la relève du défi climatique en intégrant un maximum d'éléments concernant l'énergie et le climat.

Supprimé :

Cette prise en compte de la dimension climatique doit apparaître dans les rapports annuels du délégataire.

Le lien entre les problématiques transports, déchets et urbanisme est fortement souligné. L'élaboration et la révision des documents d'urbanisme (SCOT, PLU) doivent être l'occasion de travailler en amont pour intégrer les questions d'énergie, de climat et d'adaptation aux effets du changement climatique. Une réflexion est à engager sur la mise en cohérence des documents d'urbanismes (PLU, PADD) et des orientations du Plan Climat Territorial.

De manière globale, il conviendrait de conditionner l'ensemble des dispositifs actuels (OPAH, ANRU...) à la prise en compte d'enjeux énergétiques et climatiques.

L'extension des compétences des autorités organisatrices de transport permettrait de jouer un rôle territorial plus important dans la mise en place de solutions alternatives et donc l'organisation d'un service public de la mobilité durable.

Les outils et méthodologies proposés ne doivent pas exclure les petites collectivités et les collectivités rurales. Si les outils existent, le constat est partagé : il y a un manque d'animation ou de ressources pour les appliquer.

Lorsque la volonté politique est présente, la mobilisation des ressources humaines internes à la collectivité est source de belles réussites. Cela permet d'amorcer un changement de culture et de philosophie en interne. Malgré tout, la question d'un engagement massif des élus et des collectivités sur ce sujet reste posée.

Le développement d'une « culture climat » commune est indispensable pour surmonter certains blocages. C'est notamment le cas dans le domaine de l'architecture où l'intégration des énergies renouvelables est encore difficile. Dans celui des déchets, la problématique reste délicate à aborder tant qu'il n'y a pas de réflexion territoriale partagée sur les

possibilités d'optimisation énergétique (ex : moins de pertes énergétiques, valorisation de la chaleur, ...).

L'objectif de la Loi Energie (POPE) de juillet 2005 d'augmenter de 50% la production de chaleur d'origine renouvelable d'ici 2010 (augmentation de 15 millions de tonnes équivalent pétrole) représente un des enjeux majeurs à court terme. Les freins au développement des réseaux de chaleurs (cogénération, incinération, renouvelable) doivent pour cela être levés.

Les outils existants comme le Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACE) dont une partie est dédiée aux ENR et à la MDE doivent pouvoir être mieux utilisés.

La nouvelle compétence « soutien à la maîtrise de l'énergie » actuellement en cours de définition devrait pouvoir ouvrir de nouvelles perspectives d'intervention des groupements de collectivités.

Dans le domaine des déchets, si les solutions techniques à mettre en place sur un territoire relèvent du cas par cas, une volonté forte d'éco-conditionnalité des aides doit être privilégiée.

c. Propositions d'actions phares

Action transversale :

PCT 1. En fonction des critères et des politiques mises en place par la collectivité, intégrer dans le rapport annuel du délégataire de service public, en concertation avec les délégataires, des indicateurs environnementaux opportuns.

Développer l'activité de suivi et contrôle des délégataires.

De même, le rapport du maire sur chaque service public devra intégrer des éléments d'information sur l'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.

1. Transport : Vers un service public de la mobilité durable

PCT 2. Etendre les compétences des collectivités, notamment celles des agglomérations pour qu'elles soient chargées de fournir un service public de la mobilité durable, ce qui leur permettrait d'intervenir non seulement en matière de transport collectif mais aussi d'organiser la mise à disposition de vélos et de favoriser le développement de l'autopartage ou du covoiturage.

Doter les agglomérations de la compétence d'organisation du transport de marchandises notamment au niveau des agglomérations et des régions.

PCT 3. Mettre en place un chèque-déplacements, sur le modèle du chèque-déjeuner, il serait facultatif, simple et souple dans son utilisation, pour les salariés qui utilisent tous les modes de transport, autres que la voiture utilisée en solo. En effet hors Ile-de-France, la participation des employeurs aux déplacements domicile-travail est possible, mais elle ne concerne que l'automobile. Paradoxalement, plus la voiture est puissante, plus elle coûte et pollue, et plus le barème kilométrique des frais professionnels est élevé. En restreignant ce chèque déplacement aux déplacements en dehors de ceux effectués en voiture individuelle, il représenterait un outil au service des salariés qui se déplacent en transports publics, à vélo, en taxi... qui pratiquent le covoiturage ou l'autopartage, il compléterait les dispositifs des Plans de Déplacements d'Entreprises (PDE) mis en place par les employeurs.

PCT 4. Systématiser la formation à la conduite économe pour les flottes des collectivités et les services publics de transport et de déchet.

PCT 5. Permettre aux collectivités locales de fixer librement le montant des redevances de stationnement et des amendes (ou redevances majorées) et d'en assurer directement la gestion.

2. Urbanisme

PCT 6. Systématiser les volets énergie dans les OPAH.

PCT 7. Rendre obligatoires les critères énergétiques dans les conventions de délégations de compétence des aides à la pierre, dans les aides de l'ANAH et dans les Plans Locaux de l'Habitat (PLH)

PCT 8. Modifier le règlement intérieur de l'ANRU afin que les projets financés intègrent des performances énergétiques (dans l'ancien un objectif de gain par projet devra être défini par l'ANRU selon les méthodes utilisées pour le Diagnostic de Performance Energétique, pour le neuf les objectifs HPE et THPE seront appliqués), et que ces critères énergétiques soient rendus obligatoires dans le cadre des futures délégations de gestion.

PCT 9. Modifier le code de l'urbanisme pour permettre aux collectivités d'imposer, sous certaines conditions, une densité minimale dans les SCOT et les PLU.

PCT 10. Réviser le décret du 26 août 1987 dit décret « charges ».

PCT 11. Les dispositions issues des démarches engagées dans le cadre des plans climats territoriaux devront être intégrées dans les documents d'urbanisme et, a minima, figurer dans les plans d'aménagement de développement durable (PADD) qui accompagnent les SCOT et les PLU.

3. Energie

PCT 12. Mettre en place un programme national de développement des réseaux de chaleur utilisant l'énergie renouvelable : simplifier de la procédure de classement des réseaux de chaleur, appliquer une TVA à 5.5% sur la partie consommation/variable de l'ensemble des réseaux qui respectent les critères de la procédure de classement (plus de 50% d'énergie issue d'EnR, d'énergie fatale d'incinération et de cogénération gaz.)

Concernant l'utilisation de la chaleur issue de l'incinération, insister sur l'importance de la localisation des incinérateurs par rapport à la demande lors de l'élaboration des projets, de façon à optimiser leur efficacité thermique.

PCT 13. Reconnaître explicitement le droit aux syndicats d'énergie de faire des actions de MDE en direction de leurs communes adhérentes et des actions de sensibilisation en direction du grand public en plus des simples actions qui limitent l'extension de réseau. Ceci pourrait être fait de manière souple et optionnelle par simple modification des statuts des syndicats.

PCT 14. Généraliser le dispositif du dernier alinéa L 5212-24 du CGCT : lorsqu'il est situé en hors du territoire métropolitain, un syndicat intercommunal d'électricité peut fixer sa Taxe Locale sur l'Electricité à un taux supérieur à 8% (taux maximal de droit commun) « sous réserve qu'il affecte le supplément correspondant de produit à des opérations de MDE concernant les consommateurs domestiques ». La possibilité d'une majoration de la TLE d'une fois et demi sur l'ensemble du territoire national a été proposée sous réserve que le delta de 4% soit affecté à de la MDE.

4. Déchets

PCT 15. Sensibiliser aux enjeux d'une valorisation énergétique optimisée et sur la localisation des installations de traitement de déchets (incinération et méthanisation) dans une optique valorisation de la chaleur optimisée en interne (autoconsommation) et en externe par exemple par un raccordement à un réseau de chauffage urbain. Sensibiliser les élus sur l'importance et l'intérêt de mieux intégrer les projets d'implantation d'unités de traitement de déchets dans la planification urbaine. Encourager une gestion intégrée des déchets prenant en compte la complémentarité des filières et ce à l'échelle d'un « bassin de vie » et à l'aune des principes de proximité et d'autosuffisance.

PCT 16. Poursuivre, avec les collectivités et les opérateurs, la réduction des émissions de méthane liées aux installations de stockage des déchets ménagers et assimilés : optimisation du captage et réhabilitation des anciens casiers sur les sites en activité, développement de nouveaux modes d'exploitation

PCT 17. Améliorer le service de collecte et de transport des déchets en renouvelant les flottes avec des véhicules propres et économes et en développant la multi-modalité (voies fluviales notamment).

Ces mesures passent nécessairement par l'optimisation de l'organisation du circuit et de la fréquence de collecte et par une meilleure intégration des enjeux de la logistique déchets dans les politiques d'aménagement et de déplacement.

PCT 18. Poursuivre les négociations avec les opérateurs de réseaux gaziers pour développer la réinjection du biogaz, issu des procédés de traitement et de valorisation des déchets, dans les réseaux de distribution. Développer l'utilisation des biocarburants liquides et gazeux issus de la valorisation des déchets dans les flottes des collectivités.

PCT 19. Encourager la mise en place de la redevance incitative pour les déchets. Proposer un mécanisme de soutien à l'investissement pour organiser le captage du méthane émis lors du traitement des eaux usées et des déchets.

d. Les autres actions identifiées

Transports

- Que l'Etat réalise et propose des indicateurs aux collectivités pour l'évaluation des PDU
- Réintroduire des subventions pour la mise en œuvre des plans de déplacements urbains et le développement des transports collectifs en site propre
- Créer un fonds d'investissement collectif financé par la TIPP pour développer les transports en commun et alternatifs.
- Baisser le seuil du versement transport qui est aujourd'hui pour les agglomérations de plus de 10 000 habitants.
- Pour le déploiement des Plans Climat Territoriaux, créer des outils dédiés aux territoires ruraux et aux petites collectivités.

Urbanisme

- Demander une note au MINEFI sur la mesure non appliquée : « Une réduction de la taxe foncière sera rendue possible pour les propriétaires qui améliorent leur étiquette énergie par des travaux ».

- Demander une note à la DGUHC sur l'application de la modulation du COS de 20% prévue dans la loi Energie 2005.

Energie

- Mettre en place des taxes sur le gaz et le fioul.

Déchets

- Renforcer les travaux sur la connaissance des émissions des techniques de traitement biologique des déchets que sont le compostage et la méthanisation.
- Sensibiliser les élus et les services de communication des collectivités sur la thématique des déchets pour vaincre la réticence à communiquer sur ces sujets.

3. La collectivité « animatrice du territoire »

a. Bilan sur l'application des mesures

Les mesures engagées

- Développer un réseau informel national de collectivités locales investies
- Monter des « Ateliers Climat et Territoires » dans l'ensemble des régions
- Labelliser les actions les plus remarquables
- Renforcer le rôle des observatoires régionaux de l'énergie dans la réalisation d'inventaires régionalisés
- Développer des outils : Finalisation de la méthode bilan carbone, guide « Un Plan Climat à l'échelle de mon Territoire »
- Expérimenter les premiers Plans Climat Territoriaux

Les mesures non réalisées

- Elargir les missions de l'observatoire de l'énergie

b. Synthèse des échanges, Expression des besoins :

S'il ne faut pas sous-estimer les bénéfices découlant de la seule maîtrise de l'énergie au niveau du patrimoine de la collectivité, l'élaboration d'un véritable Plan Climat Territorial doit aller au-delà et mobiliser l'ensemble des partenaires de la collectivité et des acteurs du territoire.

Les politiques publiques ne se mettent pas en oeuvre naturellement. Elles ont besoin d'une animation efficace et reconnue localement, afin d'initier les démarches, de réunir l'ensemble des acteurs autour de la table, et de les accompagner. Comme le groupe l'a constaté, les outils existent mais il est aujourd'hui nécessaire de passer à une logique plus opérationnelle, fondée sur l'implication des acteurs.

Deux types d'actions doivent être menés conjointement au sein des collectivités : l'animation énergétique d'un territoire qui est un travail de stratégie et de sensibilisation des élus ; et, la mise en place et le suivi d'actions directement dans les territoires de compétences.

Pour le déploiement des Plans Climat Territoriaux, il faudra se doter d'une animation durable en milieu urbain mais surtout en milieu rural. Ce besoin d'animation des territoires sera d'ailleurs renforcé par l'entrée en vigueur prochaine de réglementations et outils nouveaux (par exemple : les diagnostics et à l'affichage des performances énergétiques des bâtiments, mais également les Certificats d'économie d'énergie).

Ce rôle d'animation doit être assuré par les collectivités territoriales, directement ou au travers de leurs agences régionales ou locales de l'énergie. Les syndicats d'énergie peuvent également s'engager dans ces démarches.

Le financement de ces postes d'animations devra être partagé entre plusieurs structures. Lorsque les conseils régionaux financent du fonctionnement sur de l'animation, il faut un affichage clair de la prise en compte de l'énergie et du climat dans cette animation. Le seul moyen de pérenniser cette animation énergétique du territoire est de trouver des moyens financiers permanents.

Si l'accent est mis sur l'intérêt du partenariat notamment pour partager le portage financier de ces postes il l'est également pour développer la capacité des collectivités à investir dans

les préconisations qui leur sont faites. Sans financement d'appui, l'animation n'aboutira pas à l'action.

c. Propositions d'actions phares

1. Le climat : une problématique transversale qui mobilise des besoins d'animation sur les territoires

PCT 1. Intégrer fortement le climat dans les futurs Contrats de Projet Etat Régions en incitant les régions à mettre en place des Plans Climat Régionaux déclinables dans un volet territorial sous forme de Plans climat territoriaux opérationnels.

PCT 2. Renforcer les moyens d'animation / information à l'échelle des différentes collectivités.

PCT 3. Favoriser, dans l'attribution des aides aux territoires, ceux qui disposent d'un projet prenant en compte l'énergie et le climat.

PCT 4. Mettre en place un Observatoire Régional de l'Energie et des gaz à effet de serre (ORE) dans chaque région, conformément aux schémas de services collectifs de l'énergie. Ces observatoires ont notamment pour mission de quantifier les émissions de gaz à effet de serre à un niveau régional et infra-régional. Encourager l'Observatoire national de l'Energie à coordonner, et à accompagner la mise en place des ORE.

PCT 5. Mobiliser et entraîner les organismes bancaires pour proposer des outils adaptés à l'investissement en faveur de la lutte contre les changements climatiques.

2. Appui méthodologique / Outils

PCT 6. Rendre accessible par l'Observatoire de l'Energie des données régionales avant fin 2006 et ajouter un volet émissions de CO2.

PCT 7. Une labellisation lourde des Plans Climat territoriaux sous forme de référentiel n'est pas souhaitable. Elaborer une grille simple qui permette uniquement de préciser le minimum à faire pour qu'une démarche soit considérée comme un PCT.

PCT 8. Proposer des outils d'aide à la décision qui permettent aux collectivités :

- de choisir les mesures qu'elles souhaitent mettre en place en proposant une évaluation et une quantification simple de leurs impacts potentiels (base de connaissance commune avec des ordres de grandeur).
- de suivre précisément les impacts en terme de réduction des émissions de gaz à effet de serre des mesures mises en place localement.

PCT 9. Réaliser et diffuser une étude sur le coût efficacité des mesures mises en place par les collectivités. Rendre accessible un retour d'expérience financier des collectivités engagées dans ce type de démarche pour contribuer à relativiser la question des surcoûts de telles démarches.

PCT 10. Prévoir que l'ADEME organise une formation de l'Analyse environnementale de l'urbanisme aux petites collectivités ainsi qu'aux services de l'Etat qui vont se recentrer sur l'ingénierie territoriale aux territoires ruraux notamment (fusion DDA / DDE).

3. Plans Climat Territoriaux

PCT 11. Encourager fortement les Régions, les Communautés d'agglomération et les Communautés urbaines de plus de 100 000 habitants à réaliser un PCT. L'Ademe apportera un soutien financier à la réalisation des études, notamment du Bilan carbone, pour la phase de diagnostic.

PCT 12. L'Ademe proposera un contrat d'objectifs identifié « Plan Climat Territorial » pour les collectivités souhaitant s'engager dans cette démarche.

PCT 13. Promouvoir en partenariat avec l'AMF et les autres associations d'élus les Plans Climat Territoriaux auprès de leurs membres.

4. Rôle des services de l'Etat

PCT 14. Informer, sensibiliser et former les différents services de l'Etat à la problématique Climat. Créer un réseau de personnes ressource « énergie/climat » dans les services déconcentrés de l'Etat en région et dans les SGAR.

Sensibiliser les SDAP, les ABF et les CAUE aux problématiques d'énergies renouvelables et de transport durable.

PCT 15. Proposer un programme d'actions « Etat exemplaire » qui intègre non seulement des actions sur son patrimoine et le fonctionnement de ses services mais également l'accompagnement de la mutation des rôles des services déconcentrés de l'Etat.

d. Les autres actions identifiées

Collectivités urbaines / collectivités rurales : une animation différenciée

- Que les départements proposent des incitations aux collectivités pour les transports notamment les démarches alternatives comme le Transport A la Demande (TAD).
- Anticiper les besoins et la demande d'animation qui va émerger des nouveaux outils réglementaires comme le diagnostic de performance énergétique.

Plans Climat Territoriaux

- Lorsqu'il y a une volonté supracommunale de s'engager dans un PCT, il est logique que les communes membres s'intègrent dans le projet. Pour autant, les démarches conduites à tous les niveaux de territoires doivent être encouragées et mises en valeur.
- Eclaircir la notion de Plan Climat Territorial et son articulation avec d'autres démarches réglementaires ou volontaires.

Membres du groupe de travail

Président : Jacques Pélissard, Président de l'AMF.

Suppléant : Denis Merville, Député-Maire de Sainneville et Président de la Commission Environnement et Développement durable de l'AMF

Rapporteur : Nathalie Elbe, Chargée de mission Collectivités, Mission Interministérielle de l'Effet de Serre

Membres du groupe :

Gwénola Stephan	AMF
Grégory Mascarau	AMF
Marine Duin	ADF
Elisabeth Dupont-Kerlan	ARF, Déléguée aux transports, à l'environnement et à l'énergie
Gilles Manière	Maire Adjoint, Ville de Chalon sur Saône
Philippe Moutet	Fédération des PNR
Philippe Tessier	AITF (Assoc. Ingénieurs Territoriaux de France /SIGEIF)
Martine Echevin	AITF, Directrice de l'ALE de l'Agglomération Grenobloise
Geneviève Goubel	Agence Locale de l'Energie de Grenoble
Gaël Derive	Agence Locale de l'Energie de Grenoble
Jean Leroy	RARE, Réseau des Agences Régionales de l'Environnement
Gérard Magnin	Energie-Cités
Olivier Ferry	Amorce
Antonin Coliche	FNCCR
Chantal Duchêne	GART
Arnaud Lagrange	GART
Sylvain Godinot	Réseau Action Climat (RAC)
Gilles Pennequin	DIACT
Jean-pierre Simonet	Min. Equipement / DGUHC
Rémi Gaillard	Centre National de la Fonction Publique Territoriale
Pierre Schmitt	ADEME
Joëlle Kergreis	ADEME Pays de la Loire
Marc Cheverry	ADEME
Pascale Babilot	ONERC (Observ. Nat. sur les effets du réchauffement climatique)
Véronique Paquel	Observatoire de l'énergie MINEFI
Maryvonne Lhotel	MINEFI
Eric Flamand	Dexia
Mathilde Labaye	FNADE / Sita France
Michaël Mansuy	FNADE / Veolia Propreté
Daniel Guillotin	Directeur de l'Agence Locale de l'Energie de Rennes Métropole
Catherine Legier	PNR du Luberon Chargée de mission Ecologie urbaine
Nathalie Coudret	MEDD – Chargée de mission Energie
Emmanuelle Albert	Entreprises Territoires et Développement (ETD)
Julien Duvignacq	CG Hauts-de-Seine
Régis Meyer	MIES
Jean-Claude Gazeau	MIES

ANNEXES

1. Chapitre 7 du Plan Climat 2004
2. Tableau de suivi des actions
3. Extrait des mesures proposées dans le Rapport de la Mission d'information de l'Assemblée Nationale sur l'effet de Serre

4. Compte rendu de la réunion du 26 avril 2006
5. Compte rendu de la réunion du 10 mai 2006
6. Compte rendu de la réunion du 31 mai 2006

7. Contribution d'Energie Cités (version papier)
8. Contribution de l'Observatoire de l'Energie
9. Contribution du RARE
10. Contribution du Réseau Action Climat
11. Contribution de la FNADE (Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement)
12. Contribution de l'Association HQE
13. Contribution de la FNCCR
14. Contributions du GART
15. Contribution de l'ADEME
16. Contribution de la DGEMP (version papier)